

ASSURANCES

Assurance de l'UGSEL: Tableau de garanties

Volet I : Responsabilité civile			
-/Garanties •	Capitaux en EUROS	Franchise en EUROS	
toutes garanties sauf celles ci-dessous	6.100.000 (par année d'assurance)	75	
Intoxication alimentaire	1.220.000 (par année d'assurance)	Néant	
Maladies professionnelles	763.000 (par année d'assurance)	Néant	
Vols par préposés	153.000 (par sinistre)	225	
Pollution	305.000 (par année d'assurance)	10% de l'indemnité mini 380 maxi 1.500	
Défense et Recours	15.500 Volet II : Individuelle accident	Néant	
Garanties	Capitaux en EUROS	Franchise en EUROS	
Décès *si mineur :	15.500 3.100	Néant	
Invalidé permanente (totale/partielle) Si invalidité :	<66% 45.800 >66%<86% 61.000 >86% 99.500	Franchise relative de 6% d'IPP (sauf pour les bénévoles)	
Incapacité temporaire des bénévoles (par jour) au maximum 365 jours	16	Néant	
Traitement Médical - dont forfait hospitalier pour séjour > à 8 jours	15.500	Franchise relative de 7 jours pour le forfait hospitalier	
Frais Médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité Sociale	155	Néant	
Hospitalisation chambre particulière (par jour) au maximum 365 jours	31	Franchise relative de 7 jours	
Soins et frais de prothèse : prothèse dentaire (par dent) . prothèse auditive / orthopédique	305 460	Néant	
Frais d'optique (bris monture/verres/lentilles)	230	Néant	
Frais de transport	305	Néant	
Frais de rapatriement	1.600	Néant	
Frais de recherche	6.100	Néant	
Participation aux frais de transport pour soins	305	Néant	
Volet III : Responsabilité civile en cas d'emprunt de biens mobiliers et immobiliers en EUROS			
Garanties	locaux	biens mobiliers	franchise
Incendie explosion	1.525.000	76.300	10% des dommages mini : 150 maxi : 450
Dégâts des eaux	76.500	76.300	
Vol	3.100	7.700	
Bris de glace	3.100	/	
Dommages électriques	4.600	7.700	
Autres dommages matériels	3.100	7.700	